

AGENT D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

> CRP – Saint-Saturnin / niveau V / 41 semaines / 1 440 heures

Préparatoire spécifique : 15 semaines / 515 h

LADAPT Sarthe / Loire Atlantique

Vos interlocuteurs :

- William VAUELLE / vaudelle.william@ladapt.net
- Brice LEGENDRE / legendre.brice@ladapt.net
- Tél. standard : 02 43 51 20 40

EN PRATIQUE

- Les bénéficiaires d'une décision de reclassement par la CDAPH (Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées), qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi ayant un projet de formation professionnelle,

- Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'un contrat de formation en alternance.

- Comprendre et appliquer les consignes orales et écrites,
- Analyse et anticipation dans la gestion des tâches,
- Adaptation, polyvalence, organisation et minutie,
- Discrétion, communication et adaptation à différents publics,
- Savoir travailler en équipe,
- Conscience professionnelle,
- Ponctualité, souplesse et assiduité,
- Respect des règles de l'art et de prévention, textes, lois et normes.

Les bénéficiaires d'une décision de reclassement relèvent du statut de stagiaire de la formation professionnelle et sont rémunérés à ce titre.



LADAPT SARTHE / LOIRE ATLANTIQUE :

1 bd de Maule, 72650 Saint-Saturnin

Tél. : 02.43.51.20.40 - info.saint-saturnin@ladapt.net

■ Quelles fonctions ?

L'agent d'entretien du bâtiment travaille seul ou en équipe, à partir de consignes orales ou écrites, de plans ou de schémas, et sous le contrôle d'un responsable.

La diversité des tâches composant cet emploi implique des conditions et positions de travail variées qui nécessitent des capacités d'adaptation.

Certaines tâches (réception de marchandises, contrôle et entretien des systèmes d'accès...) peuvent parfois entraîner des dépassements ou aménagements ponctuels.

■ Quels champs d'intervention ?

L'agent d'entretien du bâtiment exerce majoritairement à l'intérieur même des bâtiments qu'occupe ou administre son employeur. Ce champ d'intervention peut être élargi aux limites d'une propriété, notamment en ce qui concerne l'entretien des espaces verts.

Les domaines d'intervention d'un agent d'entretien du bâtiment s'articulent prioritairement autour des trois axes suivants :

- L'entretien et la maintenance des éléments constitutifs d'un bâtiment ou d'un ensemble immobilier,
- L'aménagement et la restructuration de locaux hors intervention sur structures et équipements techniques particuliers,
- Le suivi et la gestion des opérations périodiques d'entretien et d'approvisionnement.



Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siège social: Tour Essor. 14 rue Scandicci. 93508 Pantin Cedex - Tél. : 01 48 10 12 45 / Fax : 01 48 10 12 44 - contact@ladapt.net

AGENT D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

> CRP – Saint-Saturnin / niveau V / 41 semaines / 1 440 heures

Préparatoire spécifique : 15 semaines / 515 h

LADAPT Sarthe / Loire Atlantique

■ Quel contenu de formation ?

Contenu conforme au référentiel emploi activités compétences (REAC) :

- Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment,
- Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation électrique domestique,
- Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation sanitaire,
- Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement avec des produits de finition.

■ Comment ?

- La formation est interactive et modularisée.
- Le stagiaire intègre un sous-groupe de 4 à 6 personnes, son parcours est individualisé et personnalisé.
- Le rythme et la progression sont adaptés pour rendre le stagiaire acteur de son parcours et aider à développer son autonomie et sa capacité de décision.
- Le parcours de formation est aménageable en fonction des perspectives d'insertion professionnelle (développement des contrats en alternance).
- La période en entreprise est de 5 à 12 semaines fractionnées ou pas selon le projet.
- Les entrées sont décalées tous les trois mois et demi.
- Possibilité de formation ouverte et à distance (FOAD).

■ Journée d'information :

Chaque 3ème mardi du mois, l'établissement organise une journée d'information durant laquelle sont présentés le centre et le dispositif. Des rencontres et entretiens sont organisés permettant une première appréciation de la démarche de formation. Cette première étape de positionnement facilite l'aide à l'orientation. Elle est par ailleurs l'occasion d'échanger sur la représentation du métier et le profil attendu.

■ Quels moyens ?

Une équipe pédagogique et pluri-disciplinaire avec un formateur référent, une psychologue du travail, une assistante sociale, une chargée d'insertion, une équipe infirmière et médicale, une responsable de formation se réunissent régulièrement afin d'accompagner le stagiaire dans sa globalité et lui permettre de se préparer au mieux pour l'examen.

Un espace de 1 000 m² est réservé à cette formation.

- pour acquisitions théoriques :
 - Salle informatique + connexion internet
 - Salle de cours et de vidéo
 - Salle de documentation et pour la recherche d'emploi

- pour acquisitions pratiques :

- 7 cabines format examen pour l'entraînement et la passation des EPCF (Évaluation Passée en Cours de Formation), et toutes les mises en situation professionnelles,
- Un espace menuiserie, notamment les travaux pratiques en préparatoire spécifique,
- Un espace dédié à la plomberie, pour le travail et la soudure du cuivre,
- Des maquettes et des panneaux dédiés à l'entraînement électrique,
- 18 cabines individuelles permettant de concrétiser les apprentissages et acquisitions des stagiaires durant la formation.

Un lieu d'hébergement et de restauration (frais à la charge du stagiaire). Animations sportives et aide aux loisirs.

■ Quelle validation ?

- Titre professionnel homologué de niveau V par le Ministère du Travail
- Titre accessible par la VAE
- Attestation de stage / compétences
- Attestation de formation en vue de l'habilitation électrique

L'accès à l'emploi

Cet emploi se trouve essentiellement dans :

- Les entreprises générales du bâtiment,
- Les entreprises multi-services,
- Les collectivités territoriales (écoles, mairies, DDE...),
- Les établissements sanitaires et sociaux (cliniques, maisons de retraite, instituts médico-pédagogiques...),
- Les établissements scolaires (lycées, collèges...),
- L'hôtellerie (résidentielle, de loisirs et de plein air),
- Les administrateurs d'immeubles (Sociétés, HLM, Syndics...),
- Les entreprises privées,
- Les particuliers employeurs.

Plus de 700 entreprises de multi-services se créent tous les ans pour répondre aux besoins de services de proximité.

■ Compatibilité avec la situation de handicap ?

A la différence des autres métiers du bâtiment, le poste d'agent d'entretien, de part sa polyvalence est accessible à bon nombre de personnes souffrant de handicap moteur ou de capacités fonctionnelles restreintes.

La diversité des tâches permet de varier les postures et positions de travail. Le port de charges peut être compensé et n'est pas systématisé, tout comme les gestes ne sont pas répétitifs sur la durée...